

4.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230626-318371-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 6 juillet 2023

Publié le 6 juillet 2023

Suite à la convocation en date du 9 juin 2023
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 26 JUIN 2023

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Paule ROUSSELLE, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Patrick VALOIS, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Valérie LETARD donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Caroline SANCHEZ donne pouvoir à Christian POIRET, Marie SANDRA donne pouvoir à Anne VANPEENE, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Frédéric DELANNOY, Soraya FAHEM, Luc MONNET.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Benjamin CAILLIET, Olivier CAREMELLE, Claudine DEROEUX, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Julien GOKEL, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Philippe WAYMEL.

OBJET : Grand projet de maillage territorial - Aménagement de la RD 500 - Bilan de la concertation publique réglementaire.

Vu le rapport DV/2023/259

Vu l'avis en date du 19 juin 2023 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire,

logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

DECIDE à la majorité:

- d'approuver le bilan de la concertation préalable relative au projet de mise à 2x2 voies de la RD 500 sur les communes de Sin-le-Noble et Dechy ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à engager la poursuite des études environnementales et techniques préalables à la déclaration d'utilité publique et toutes les procédures correspondantes.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 23.

51 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame ZAWIEJA-DENIZON.

Madame DENYS et Monsieur BAUDOUX, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Ils sont donc comptés absents sans procuration pour ce vote.

Madame ROUSSELLE, ainsi que Messieurs BRICOUT et LEBLANC, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 19 h 26.

Au moment du vote, 47 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 15

Absents sans procuration : 20

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 62 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	62
Majorité des suffrages exprimés :	32
Pour :	56 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord ! ; Mesdames BAILLEUL et DECODTS, non-inscrites)
Contre :	6 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 26 juin 2023

OBJET : Grand projet de maillage territorial - Aménagement de la RD 500 - Bilan de la concertation publique réglementaire.

La RD 500, également appelée rocade Est de Douai, assure la liaison entre la RD 643 et la RD 621 au Sud et l'autoroute A 21 au Nord et intercepte la RD 645. Elle a été mise en service dans les années 1980 selon une configuration à 2 x 1 voie mais a été conçue, dès l'origine, pour un éventuel passage à 2 x 2 voies.

Le projet de doublement de la RD 500, actuellement en phase d'études, a pour objectifs :

- d'augmenter la fluidité du trafic sur la RD 500 ;
- de desservir au mieux le centre hospitalier, la zone d'activités du Luc, le secteur des Epis et sa zone commerciale et la zone d'activités du Raquet ;
- de sécuriser l'itinéraire et de favoriser les modes de déplacement doux ;
- d'intégrer les projets connexes ;
- d'améliorer les performances de développement durable de l'infrastructure notamment relatives aux nuisances sonores supportées par les riverains ou encore les problématiques sensibles liées à l'eau.

Par délibération n° DV/2022/339 du 26 septembre 2022, la Commission permanente du Conseil départemental a autorisé le lancement de cette concertation et en a défini les objectifs et modalités.

1) Déroulement de la concertation

La concertation préalable relative au projet de mise à 2x2 voies de la RD 500 a été menée dans le cadre de l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme (modifié par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014).

Elle s'est déroulée du 6 mars au 20 mars 2023 et avait pour objectifs :

- d'informer le public sur l'avancement et le contenu des études réalisées ;
- de recueillir l'avis du public sur le scénario de doublement proposé et lui permettre de formuler ses observations.

Dans ce cadre, un dossier présentant le contexte de cette opération, ses objectifs et ses enjeux, a été élaboré et mis à disposition du public. Il présentait également les différents scénarios d'aménagement envisagés lors des études et la solution préférentielle proposée à la concertation : le scénario avec la mise à 2x2 voies côté Est pour les secteurs 1 et 2, la mise à 2x2 voies côté Ouest pour le secteur 3 et la requalification en boulevard urbain pour le secteur 4.

Il était consultable pendant toute la durée de la concertation :

- dans les Mairies de Sin-le-Noble et de Dechy aux heures d'ouverture de ces mairies. Un registre y était disponible pour recueillir les observations du public ;

- en ligne sur le site lenord.fr où les internautes avaient la possibilité de déposer leurs observations. Celles-ci ont la même valeur que les contributions écrites sur les registres en Mairie.

Une réunion publique a eu lieu le 9 mars 2023 à Sin-le-Noble.

2) Participation

La participation orale en réunion publique est intégrée dans les statistiques ci-dessous, la synthèse des contributions a relevé :

- une dizaine de participations en présentiel, le 9 mars 2023 ;
- 3 contributions sur les registres papiers ;
- 21 participations sur le registre dématérialisé entre le 6 mars et le 20 mars 2023.

Ainsi, 34 personnes se sont exprimées sur le projet d'aménagement.

3) Thématiques abordées

Les thèmes récurrents abordés lors de la concertation sont développés ci-après.

Thèmes abordés	Nombre de contributions ayant porté sur le thème
L'impact sur les agriculteurs	10
L'impact environnemental du projet : <ul style="list-style-type: none"> - Biodiversité et hydrographie - Artificialisation des sols - Objectifs environnementaux (Zéro Artificialisation Nette, GIEC, Plan Climat Air Energie du territoire, etc.) 	8
L'impact sur la santé et cadre de vie : <ul style="list-style-type: none"> - Nuisances sonores - Qualité de l'air 	6
L'amélioration des conditions de circulation	4
L'impact financier du projet	3
L'approche des mobilités plus larges et plus variées	3

4) Impact sur les agriculteurs

Synthèse des éléments soulevés

L'ensemble des inquiétudes portent sur l'accès autorisé aux engins agricoles pour la pérennité des activités. Est-ce que les engins agricoles seront autorisés à la circulation sur la RD 500 ? Une dérogation sera-t-elle possible pour nos engins agricoles ?

Réponse du Département du Nord

Les études qui seront menées en 2023/2025 dans le cadre de ce projet intégreront cet enjeu fort. Le Département du Nord étudiera soit la possibilité d'un itinéraire alternatif, soit les conditions d'utilisations possibles d'une circulation des engins agricoles dans le cadre du réaménagement de la RD 500 pour qu'une réponse puisse être apportée à cet enjeu.

La Chambre d'Agriculture sera notamment consultée à ce sujet.

5) Impact environnemental du projet

Synthèse des éléments soulevés

La biodiversité et l'hydrographie

Quelles sont les mesures qui ont été ou seront mises en œuvre, notamment la démarche éviter, réduire compenser (ERC), afin de limiter les impacts notables sur la biodiversité, les habitats naturels, le réseau hydrographique et le risque d'inondation ?

Comment le projet prend-il en compte les enjeux d'étalement urbain et de consommation foncière ?

Réponse du Département du Nord

Les études réalisées à ce jour sur le projet sont des études préalables, donc au début du processus de conception du projet. La biodiversité et le réseau hydrographique sont des volets importants qui seront traités dans les études environnementales ultérieures, par la réalisation notamment d'un inventaire faune/flore complet et par la caractérisation des zones humides. Ainsi, des études plus approfondies seront réalisées : étude air et santé, étude d'impact avec la définition des mesures répondant à la séquence ERC (éviter, réduire, compenser). Chaque étape de cette séquence ERC est nécessaire pour intégrer l'environnement dans le projet.

L'objectif du Département du Nord sera d'éviter en premier lieu des impacts directs et, le cas échéant, de les réduire au maximum et de mettre en place, si nécessaire, des mesures compensatoires adaptées au maintien de la biodiversité et du bon état écologique des milieux traversés.

S'agissant des enjeux d'étalement urbain et de consommation foncière, le Département se doit de répondre aux enjeux d'aménagement et de desserte du territoire et d'accompagner son développement en conciliant les enjeux du cadre de vie et de la transition écologique et énergétique avec les enjeux économiques et de déplacement des personnes et des biens (temps de trajet, facilité d'accès). Les études ultérieures s'attacheront à prendre en considération ces questions à travers le bilan socio-économique du projet.

L'artificialisation des sols

Quelle sera la démarche du Département du Nord afin de limiter l'artificialisation des sols dans le projet ?

Réponse du Département du Nord

Les études réalisées à ce jour sur le projet sont les études préalables, donc au début du processus de conception du projet. La question de l'artificialisation des sols dans le cadre de ce projet sera bien prise en compte dans les études environnementales et réglementaires ultérieures.

6) Impact sur la santé et le cadre de vie

Synthèse des éléments soulevés

Le cadre de vie est une thématique citée par une majorité des contributeurs. Nombreux sont ceux qui ont exprimé leurs craintes d'une dégradation de ce cadre de vie en lien avec la réalisation de ce projet. Ces dernières se déclinent autour de la pollution, de l'augmentation des gaz à effet de serre, des nuisances sonores et de la santé.

Quels aménagements particuliers pourront être prévus pour diminuer les nuisances (sonores, sur la santé) pour les riverains ? Quelles seront les mesures et/ou aménagements mis en place par le Département afin d'améliorer les qualités paysagères aux abords de l'axe ?

Réponse du Département du Nord

La qualité de l'air est une thématique qui sera bien prise en compte dans l'évaluation environnementale. De même, une étude acoustique sera réalisée afin de mesurer l'impact du projet et, le cas échéant, réduire cet impact via des aménagements spécifiques adaptés pour être conforme à la réglementation en vigueur.

Les obligations concernant les incidences du projet et les seuils à appliquer seront respectées par le Département du Nord.

L'étude d'impact caractérisera, sur la base d'une modélisation acoustique et air et santé, la situation existante, les impacts du projet et le dimensionnement des éventuelles mesures de protections individuelles (traitement de façade) ou collectives (murs anti-bruit, merlon végétalisé) mises en œuvre pour respecter les seuils réglementaires.

L'impact visuel et la préservation du cadre de vie seront également étudiés dans le cadre de l'étude d'impact. Une étude paysagère sera réalisée pour veiller à la bonne intégration paysagère du projet.

7) Amélioration des conditions de circulation et la sécurité

Synthèse des éléments soulevés

Les remarques des contributeurs concernent l'amélioration des accès le long de la RD 500, de la fluidité et de la sécurité. Le thème de la sécurité routière est évoqué sous le prisme des aménagements de carrefours et de créneaux de dépassement.

Pour quelles raisons les scénarios de projet permettent-ils d'améliorer la fluidité et la sécurité ?

Réponse du Département du Nord

La mise à 2x2 voies de la RD 500 permet d'améliorer les conditions de circulation actuelles et futures, car la RD 500 est déjà confrontée à de la congestion et cette dernière s'aggraverait à l'horizon 2035, avec une augmentation du trafic de plus de 4 000 véhicules par jour. Le projet permet de répondre et d'anticiper cette augmentation liée au développement et à l'aménagement du territoire qu'il se doit d'accompagner.

Les études techniques recenseront l'ensemble des usages de l'axe actuel et futur. L'aménagement s'attachera à maintenir le cheminement des piétons et cyclistes dans un souci de sécurité.

Les cheminements piétons et cyclistes projetés respecteront toutes les normes de conception en vigueur afin de garantir la sécurité de tous les usagers. Le Département du Nord effectuera un audit sécurité afin de vérifier que les aménagements, en particulier au niveau des carrefours, respectent toutes les règles de sécurité ainsi que la conformité technique du projet.

8) Impact financier

Synthèse des éléments soulevés

Le coût est jugé trop important par les contributeurs au vu des bénéfices attendus, notamment du faible gain de temps sur l'itinéraire.

Au vu des investissements importants nécessaires à la réalisation du projet, quels seront, en retour, les gains/bénéfices pour la société de chaque scénario ?

Réponse du Département du Nord

Cet aménagement répond à un besoin d'accompagnement du développement du territoire. Le coût d'un projet routier peut être justifié de plusieurs manières, notamment par l'amélioration de la sécurité (sécurisation des itinéraires cyclables ou traversées piétonnes) et la réduction du nombre d'accidents

de la route, par la réduction du temps de trajet, l'amélioration de l'accessibilité aux zones urbaines et rurales, par l'impact positif sur l'économie locale et sur l'environnement urbain en réduisant les nuisances sonores. Une évaluation socio-économique sera réalisée conformément à la réglementation dans le cadre de l'évaluation environnementale afin de caractériser le bilan coût/avantages du projet.

9) Approche des mobilités plus larges et plus variées

Synthèse des éléments soulevés

Plusieurs contributeurs se sont exprimés sur les solutions de mobilités plus variées. L'ensemble des mobilités s'est invité dans les contributions et les échanges, soit comme sujet direct soit indirectement en alternative au projet et en lien notamment avec les thématiques évoquées précédemment et aux dernières décisions gouvernementales.

Est-ce que le Département a envisagé et/ou envisage d'intégrer un scénario transport en commun à son projet ? Des aménagements pour les modes doux, pour le covoiturage ?

Réponse du Département du Nord

La réflexion sur les modes de déplacements doux fait bien partie du projet, les aménagements cyclables seront intégrés au programme de l'opération.

S'agissant des transports collectifs et alternatifs (covoiturage), le projet prendra en considération les réflexions et les projets portés par le Syndicat mixte des transports du Douaisis (SMTD) qui est l'entité compétente sur le sujet des mobilités sur l'agglomération douaisienne.

10) Bilan de la concertation

En conclusion, les modalités de la concertation avec la population ont été respectées dans le cadre de ce projet. Les habitants et les acteurs du territoire ont pu s'informer et s'exprimer sur le projet de la mise à 2x2 voies de la RD 500. Ces différentes remarques alimentent l'élaboration du projet et les choix d'aménagement. La prise en considération des expressions du public pour la suite des études concerne principalement la prise en compte :

- d'un itinéraire pour les engins agricoles ;
- des nuisances sonores et de la pollution de l'air ;
- de l'environnement et des objectifs environnementaux ;
- de la sécurité piétonne et routière ;
- des aménagements cyclables, des transports en commun et du covoiturage.

Le Département du Nord et Douaisis Agglo s'engagent à prendre en considération ces différents points dans la poursuite des études du projet.

Le scénario préférentiel, retenu à la fin de la concertation, est le scénario avec la mise à 2x2 voies côté Est pour les secteurs 1 et 2, la mise à 2x2 voies côté Ouest pour le secteur 3 et la requalification en boulevard urbain pour le secteur 4.

A l'issue de la concertation, des études techniques et réglementaires seront à mener pour optimiser et évaluer précisément l'impact du tracé. Ces études permettront :

- d'identifier les tronçons réalisables à différentes échéances ;
- de définir les mesures permettant d'éviter, réduire ou compenser les impacts du projet ;
- de définir, avec précision, le coût prévisionnel des travaux ;
- d'engager les procédures réglementaires nécessaires à la réalisation du projet.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'approuver le bilan de la concertation préalable relative au projet de mise à 2x2 voies de la RD 500 sur les communes de Sin-le-Noble et Dechy ;
- d'autoriser Monsieur le Président à engager la poursuite des études environnementales et techniques préalables à la déclaration d'utilité publique et toutes les procédures correspondantes.

Valentin BELLEVAL
Vice-Président